



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 27 Octobre 2015

*Membres du CM : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 14*

L'an deux mille quinze
Le vingt sept Octobre
à vingt heures

*Convocation :
19 Octobre 2015
Affichage convocation :
19 Octobre 2015*

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel, AZIERE Francis, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme ROGER Laureen ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie
M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 27 Octobre 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Présentation de projets relatifs à la création d'une voie piétonne / cyclable et à la création d'une salle multi-activités ;
- Analyse des moyens et des fonds nécessaires à l'élaboration du zonage d'assainissement ;
- Etude du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et de l'orientation intercommunale possible ;
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Barse (CCSB) ;
- Attribution de subventions exceptionnelles ;
- Création d'un poste d'adjoint technique et recrutement d'un contractuel ;
- Création du poste d'agent recenseur et recrutement d'une contractuelle du 21/01/2016 au 20/02/2016 ;
- Organisation du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 Décembre ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal
Mardi 27 Octobre 2015

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

L'an deux mille quinze

Le vingt sept Octobre

à vingt heures

Convocation :

19 Octobre 2015

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu

Affichage convocation :

19 Octobre 2015

habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LEBOEUF Isabelle, DI MALTA Magali, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, CORDIER Laurent, LAMOTTE Marie-Thérèse, LUDOT Jean-Raymond.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme ROGER Laureen ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Présentation de projets

- Création d'une voie piétonne et cyclable

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à sa demande, Monsieur CASTEX Michaël va présenter un projet de voie piétonne et cyclable.

Monsieur le Maire informe que diverses réflexions doivent encore être menées sur les schémas présentés ce soir, du fait notamment de la pose récente d'une armoire destinée à recueillir la fibre, qui encombre une partie de l'espace réservé à cette voie.

Monsieur CASTEX Michaël a donc présenté les possibilités qui s'offrent au Conseil Municipal pour la création d'une telle voie, en rappelant certaines règles obligatoires de sécurité routière notamment (largeur minimale de voie, ...).

➤ **Création d'une salle multi-activités**

Sur demande de Monsieur le Maire, Monsieur CASTEX Michaël présente le second projet communal relatif à la création d'une salle multi-activités pouvant accueillir un petit nombre de personnes (environ 20 personnes). Cette salle pourrait servir aux jeunes de la Commune, aux clubs, ou encore comme salle de réunion.

Monsieur CASTEX Michaël commence par rappeler l'organisation actuelle des bâtiments communaux (mairie et salle des fêtes). Il présente au Conseil Municipal le lieu le plus approprié pour recevoir une telle salle d'environ 47m² et expose l'agencement des différentes pièces (sanitaires, rangements, pièce à vivre). Il précise que la disposition des différentes pièces est due notamment aux contraintes d'accessibilité aux handicapés.

Après avoir présenté l'aspect global de la salle multi-activités, Monsieur CASTEX Michaël montre la configuration extérieure envisageable pour accompagner cette salle, avec notamment la confection d'assises en béton.

Après avoir soumis l'aspect technique du projet, Monsieur CASTEX Michaël fait état de l'aspect financier d'une telle construction.

Le Conseil Municipal est ravi de cette présentation, qui lui a permis de matérialiser le projet initial.

Délibération pour protection de la zone de captage - ARS

Monsieur le Maire rappelle le problème actuel rencontré avec la zone de captage de Rouilly-Saint-Loup.

Il rappelle également son dernier entretien avec l'agent de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en charge de ce dossier.

Monsieur le Maire annonce qu'il a été informé récemment de la date de la prochaine réunion avec le chef de secteur de la SAUR. Il explique que cet entretien aura notamment pour but de présenter les deux hypothèses : maintien ou abandon de la zone de captage, ainsi que les conséquences pour la Commune.

Monsieur le Maire annonce donc que le Conseil Municipal se prononcera sur le devenir de la zone de captage, lors de la prochaine réunion.

Délibération pour élaboration du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales impose notamment aux communes ou leurs groupements de délimiter après enquête publique :

1. Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
2. Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ;
3. Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4. Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que pour réaliser ce plan de zonage, il est nécessaire de mener une réflexion sur les différentes possibilités de conception d'un système d'assainissement des eaux usées : soit un réseau de collecte aboutissant à une unité de traitement, soit la mise en œuvre de systèmes d'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable que la Commune bénéficie d'une assistance technique et administrative pour mener à bien une telle opération.

Il informe le Conseil Municipal que cette mission peut-être confiée au SDDEA qui la ferait réaliser par sa Régie et il donne connaissance du devis établi à cet effet.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CONFIE à la Régie du SDDEA la mission d'assistance technique et administrative pour l'élaboration du dossier de Zonage et pour la mise à enquête publique de la carte et de la notice explicative du zonage d'assainissement.
- ACCEPTE les conditions d'intervention de la Régie du SDDEA pour cette mission d'assistance technique et administrative.
- DONNE pouvoir au Maire pour signer au nom de la Commune les documents correspondant à cette décision.

Monsieur le Maire présente ensuite le coût de l'élaboration de ce zonage d'assainissement et informe qu'il y a obligation de réaliser une enquête publique pour ce type de projet. Il expose alors le fait que la Commune est actuellement en cours de révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et explique l'intérêt financier pour la Commune de réaliser les deux enquêtes publiques en même temps.

De plus, Monsieur le Maire annonce qu'il est possible de demander une subvention de 80% auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ce zonage d'assainissement.

Entendu cela, le Conseil Municipal :

- ADOPTE l'étude établie par la Régie du SDDEA ;
- ARRETE le coût estimatif de l'opération à la somme de 6 600,00 € H.T. soit 7 920,00 € T.T.C. ;

- ADOPTE le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Subvention de l'Agence de l'Eau	6 336,00 €	(7 920,00 € * 80%)
Charge nette pour la Commune	1 584,00 €	(7 920,00 € * 20%)

	7 920,00 € T.T.C.	

- SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux de 80% calculée sur le montant TTC de l'opération ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune tout document et prendre toute décision nécessaire au déroulement et à l'exécution de l'opération dans le cadre du plan de financement adopté ;
- S'ENGAGE à inclure le zonage d'assainissement ainsi arrêté dans la délimitation des différentes zones d'assainissement, ce zonage sera soumis à enquête publique.

Délibération relative à l'orientation intercommunale

Monsieur le Maire rappelle la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), publiée au Journal Officiel le 8 Août 2015 qui a pour but de renforcer les intercommunalités, en leur attribuant de nouvelles compétences notamment.

La Loi NOTRe porte le nombre d'habitants par intercommunalités à 15 000, à compter du 1^{er} Janvier 2017. Il existe cependant quelques dérogations pour les zones peu peuplées comme les zones de montagnes où le seuil est abaissé à 5 000 habitants, ou pour les intercommunalités récemment créées pour lesquelles un nombre minimal de 12 000 habitants est toléré.

Monsieur le Maire rappelle également que la Commune de Rouilly-Saint-Loup fait partie actuellement de la Communauté de Communes Seine Barse, avec les 12 autres communes de l'ancien canton de Lusigny sur Barse (hormis Verrières). La Communauté de Communes Seine Barse compte 8 127 habitants.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'en application de la Loi NOTRe, Madame la Préfète a présenté début octobre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Ce schéma fait suite aux réflexions menées par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a pour but de créer de nouvelles intercommunalités de tailles plus importantes que celles qui existent actuellement, afin d'être conforme aux dispositions de la Loi NOTRe (seuil de 15 000 habitants).

Il existe actuellement 23 communautés de communes et une communauté d'agglomérations (le Grand Troyes), réparties sur tout le département de l'Aube. Le SDCI présenté par Madame le Préfète fait état de 8 communautés de communes et d'une communauté d'agglomérations.

Monsieur le Maire explique que d'après ce SDCI, la Commune de Rouilly-Saint-Loup ferait partie de la Communauté d'agglomérations du Grand Troyes avec 104 autres communes, portant ainsi le nombre total d'habitants de cette communauté à 197 049.

Monsieur le Maire annonce cependant qu'au vu des dérogations existantes au niveau du seuil d'habitants, certaines intercommunalités peuvent continuer d'exister seules, pour cela elles doivent respecter deux critères :

- leur densité démographique doit être inférieure à la moitié de la densité nationale ;
- elles doivent être situées dans un département dont la densité est inférieure à la densité nationale.

Si elles respectent ces deux conditions, le seuil minimal est réduit et le nouveau seuil applicable est calculé de la façon suivante :

$$\text{Seuil applicable} = \text{Seuil minimal de 15 000 habitants} * \frac{\text{Densité démographique du département}}{\text{Densité démographique nationale}}$$

Il s'avère que la communauté de communes Seine Barse (CCSB) répond à ces critères, elle pourrait donc fonctionner seule avec un nombre d'habitants minimal de 7 369.

Monsieur le Maire explique ensuite que le Conseil Municipal a jusqu'au 15 décembre 2015 pour se prononcer sur la future orientation intercommunale de Rouilly-Saint-Loup. Le SDCI sera arrêté définitivement au 31 Mars 2016 et applicable au 1^{er} Janvier 2017.

Il annonce que suite aux diverses réunions auxquelles il a participé concernant le SDCI, il a été informé que des ateliers devraient être mis en place pour l'ensemble des 13 conseils municipaux de la CCSB. Il invite donc les conseillers municipaux à participer à ces ateliers afin qu'ils puissent se faire leur propre avis à ce sujet.

Il annonce enfin que cette décision ne doit pas être prise de façon précipitée et que le Conseil Municipal délibèrera lors de sa prochaine réunion.

Délibérations pour modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Barse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la Communauté de Communes Seine Barse réunis en séance ordinaire le 30 Septembre 2015, ont décidé de modifier les statuts de CCSB par l'ajout de la compétence « chiens errants » et « accueil des gens du voyage ».

Monsieur le Maire informe que ces modifications statutaires sont soumises aux accords des conseils municipaux des 13 communes appartenant à la CCSB. Il convient donc que la Commune de Rouilly-Saint-Loup rende un avis quant à ces intégrations de nouvelles compétences.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Barse (CCSB) par l'ajout de la compétence « accueil des chiens errants » ;
- REFUSE la modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Barse (CCSB) par l'ajout de la compétence « accueil des gens du voyage ».

Délibérations pour subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Bossancourt a subi des dommages très importants suite aux violentes intempéries de septembre 2015.

Monsieur le Maire informe que suite à la dernière réunion de la Communauté de Communes Seine Barse (CCSB), les maires ont été informés qu'il était possible d'apporter leur soutien à la Commune de Bossancourt par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VERSE une subvention de 150 € à la Commune de Bossancourt.

Monsieur le Maire annonce ensuite que les écoles de Ruvigny et Rouilly-Saint-Loup sollicitent l'aide financière du Conseil Municipal de Rouilly-Saint-Loup, pour l'élaboration d'un projet coûteux : la réalisation d'un film d'animation.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VERSE une subvention exceptionnelle de 150 € pour la réalisation de ce projet.

Délibération pour recrutement d'un employé communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une candidature spontanée pour le poste d'agent technique. Il rappelle que la Commune n'a actuellement plus d'agent d'entretien polyvalent et que, de ce fait il a rencontré cette personne lors d'un entretien début octobre.

Cette personne semble réunir toutes les qualités pour occuper le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Il sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour procéder au recrutement de cet agent. Le recrutement se ferait par le biais d'un CDD de 1 an dont 3 mois d'essai pour une durée de 35H hebdomadaires et à compter du 01/01/2016.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE en application de l'article 3-1 de la Loi du 26/01/1984, le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel à raison d'une durée hebdomadaire de 35H, à compter du 01/01/2016, pour une période d'un an ;
- CREE le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour 35H hebdomadaires ;
- CHARGE Monsieur le Maire de la signature du contrat de travail, de ses avenants et de tous documents relatifs à cette décision ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent non titulaire seront inscrits au Budget 2016.

Délibération pour recrutement d'un agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu à Rouilly-Saint-Loup du 21 Janvier au 20 Février 2016.

Monsieur le Maire explique donc qu'il convient de recruter un agent recenseur et rappelle la délibération n°25/2015 du 09/06/2015 par laquelle il était autorisé à rechercher un agent.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré une personne qui semble réunir les conditions pour effectuer ce travail.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la réalisation de ce travail, il y a bien entendu lieu de verser une indemnité à l'agent recenseur. Il annonce que l'Etat attribue une aide de 1 126 € à la Commune. Il propose donc de fixer une rémunération brute de 1 126 € (à laquelle il faut déduire les cotisations obligatoires).

Cependant, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette rémunération de 1 126 € brute ne sera versée en totalité que si l'agent recenseur respecte les engagements fixés par l'arrêté municipal, en matière de tâches réalisées et de délais impartis. Dans le cas où l'agent recenseur ne respecterait pas une des clauses de l'arrêté municipal, le Conseil Municipal pourrait être amené à délibérer de nouveau afin de revoir le montant de l'indemnité à la baisse.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent recenseur ;
- DECIDE D'ATTRIBUER une indemnité de 1 126 € brute à l'agent recenseur sous réserve du respect des clauses fixées par l'arrêté municipal et par l'INSEE ;
- S'ENGAGE A INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget 2016.

Délibération contre la baisse des dotations de l'Etat

Monsieur le Maire annonce que ce point est retiré de l'ordre du jour car la pétition a été signée.

Délibération pour organisation du bureau de vote des élections régionales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'établir les permanences attribuées pour la garde du bureau de vote lors des 6 et 13 Décembre 2015.

Suite à cela, lecture est faite des permanences attribuées à chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ATTRIBUE la garde du bureau de vote des élections régionales, selon les horaires et les membres suivants :

1 ^{er} tour du 6 Décembre	2 ^{ème} tour du 13 Décembre
<p><u>8H A 10H30</u> : DI MALTA Magali, CORDIER Laurent et LUDOT Jean-Raymond <u>10H30 A 13H</u>: GOGIEN Florence, LEBOEUF Isabelle et VAUCOULEUR Daniel <u>13H A 15H30</u> : LACAILLE Christine, ROGER Laureen et PICHENEY Patrice <u>15H30 A 18H</u>: AZIERE Francis, ROGER Sylvain et CASTEX Jean-Marie</p> <p>-----</p> <p>PRESIDENT : CASTEX Jean-Marie ASSESEURS : ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel, AZIERE Francis SCRUTATEURS : LACAILLE Christine, PICHENEY Patrice SECRETAIRE : LUDOT Jean-Raymond</p>	<p><u>8H A 10H30</u> : DI MALTA Magali, ROYER Mathieu et LUDOT Jean-Raymond <u>10H30 A 13H</u>: GOGIEN Florence, LEBOEUF Isabelle et VAUCOULEUR Daniel <u>13H A 15H30</u> : LACAILLE Christine, ROGER Laureen et CARNEIRO Antonio <u>15H30 A 18H</u>: LAMOTTE Marie-Thérèse, ROGER Sylvain et PICHENEY Patrice</p> <p>-----</p> <p>PRESIDENT : CASTEX Jean-Marie ASSESEURS : LACAILLE Christine, ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel SCRUTATEURS : LAMOTTE Marie-Thérèse, PICHENEY Patrice SECRETAIRE : LUDOT Jean-Raymond</p>

Questions diverses :

Aménagement relatif à la sécurité routière

Monsieur le Maire fait état des différents aménagements de sécurité routière qui ont été installés sur la Commune, et des diverses remarques faites par les administrés suite à cela.

Il informe que quelques réflexions doivent être menées sur les dernières installations prévues. Les bi-mâts prévus pour annoncer les entreprises et les bâtiments communaux devraient être installés dans les semaines à venir. Les bons à tirer ont été reçus récemment et les quelques modifications nécessaires seront communiquées à l'entreprise Zebra dans la semaine.

L'aménagement prévu au niveau de l'école est en cours de réflexion de la part du Service Local d'Aménagement (SLA) de Troyes. Un entretien a eu lieu mercredi 21 Octobre sur place, avec le chef de service. Un contact sera pris prochainement avec ses services afin de connaître l'état d'avancement du projet.

Busage des fossés

Monsieur le Maire informe que la deuxième partie des travaux de busage des fossés est terminée.

Réunion du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LACAILLE, déléguée titulaire du SIEDMTO, qui fait le compte-rendu de la dernière réunion. Elle informe de certaines décisions qui ont été prises comme le renouvellement d'une année d'essai pour la taxe incitative, du fait du manque de recul pour le comité de pilotage. Elle explique également que le SIEDMTO pense que la quantité de tout venant jetée aurait diminué de 1 000 tonnes d'ici la fin de l'année.

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire fait un bref compte-rendu de l'avancement du PLU de la Commune et rappelle la réunion publique qui a eu lieu le mercredi 14 Octobre à la salle des fêtes.

Travaux de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie est toujours en attente d'une décision de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) concernant l'opération archéologique qui doit avoir lieu avant les travaux. Un diagnostic a récemment été adressé à la DRAC afin de faire avancer le projet.

Monsieur le Maire rappelle également qu'une subvention a été attribuée à la Commune, par la Région Champagne Ardenne pour aider à financer ces travaux de couverture et de terrassement. Il informe que des courriers ont été adressés aux différentes structures qui subventionnent le projet afin de les informer du motif du retard. Cependant, au vu des réformes actuelles et notamment celle concernant le nouveau découpage des régions, Monsieur le Maire annonce que la subvention attribuée par la Région Champagne Ardenne pourrait ne pas être versée si les travaux tardent à commencer.

Animations communales

❖ Journées du Patrimoine

La samedi 19 Septembre 2015, 3 jeunes de la Commune ont fait découvrir l'église de 19H à 23H à l'occasion des journées du Patrimoine. Les 6 visites proposées ont attiré 185 personnes.

Les jeunes, très satisfaits de cette soirée, souhaitent renouveler l'expérience l'an prochain.

❖ Gym / Zumba

Tous les jeudis de 18H30 à 20H30, des activités Gym et Zumba sont proposées par l'association Forme et Bien-être de Montaulin, à la salle des fêtes de Rouilly-Saint-Loup. Madame MARTY, Présidente de l'association est satisfaite du nombre d'adhérents et indique qu'elle peut recevoir encore quelques personnes intéressées.

❖ Danse

Une activité « Danse » est proposée par Madame RIO Caroline, tous les lundis de 19H à 21H. Deux créneaux d'une heure sont proposés, avec à l'heure actuelle 15 participants.

❖ Randonnée

Monsieur le Maire annonce que 35 personnes étaient réunies lors de la randonnée programmée le Dimanche 13 Septembre dernier.

❖ Sortie Jogging

Monsieur le Maire informe que 10 lupirulliens ont participé à la sortie jogging organisée le dimanche 18 Octobre.

❖ Scrapbooking

Le 3 Octobre dernier, 30 personnes se sont réunies à la salle des fêtes pour un atelier Scrapbooking.

Madame LEBOEUF informe que le prochain atelier est prévu pour le Samedi 7 Novembre de 10H à 17H et qu'à l'heure actuelle seules 10 personnes se sont inscrites.

❖ Club Photos

Monsieur AZIERE fait un compte-rendu relatif au club photos de la Commune. Il informe que l'association compte environ 20 adhérents et fait état des différentes sorties programmées prochainement

Calendrier des manifestations à venir

- Mercredi 11 Novembre 2015 : Cérémonie commémorative de l'Armistice à 10H15 à la Mairie
- Samedi 21 Novembre 2015 : Achat des jouets par la Municipalité, pour le Noël des enfants
- Vendredi 27 Novembre 2015 : Soirée Beaujolais à la salle des fêtes.
Les habitants recevront une invitation pour cette soirée et seront informés du montant de la participation financière demandée.
- Samedi 19 Décembre 2015 : Distribution des colis de fin d'année, pour les aînés de la Commune
- Dimanche 20 Décembre 2015 : Noël des enfants à la salle des fêtes
- Vendredi 8 Janvier 2016 : Vœux du Maire à 18H30 à la salle des fêtes
- Dimanche 31 Janvier 2016 : Repas des aînés à la salle des fêtes

Bennes à verre et à papier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bennes à verre et à papier seront prochainement déplacées pour être mises au niveau de l'ensemble mairie / salle des fêtes. Les habitants seront avertis de ce changement grâce au prochain bulletin d'informations.